

Le migrant congolais, Bobo Matondo, très intégré à Tulle, a été expulsé

Publié le 16/07/2019 à 18h00



Bobo Matondo (photo Facebook) © Agence TULLE

Placé en détention provisoire à Fleury-Mérogis pour avoir refusé d'embarquer et s'être rebellé, le congolais Bobo Matondo qui, pendant six ans, a vécu à Tulle sans papier et qui avait été placé en centre de rétention administrative le 6 juin, a été expulsé samedi vers la République démocratique du Congo

"Je vous confirme que Bobo Matondo a été éloigné". C'est en ces termes que Venceslas Bubenicek, directeur de cabinet du préfet de Corrèze, a confirmé ce mardi après-midi l'expulsion samedi, vers la République démocratique du Congo, du jeune homme.

Bobo Matondo, [un jeune migrant congolais qui vivait à Tulle depuis six ans, avait été placé en centre de rétention administrative le 6 juin dernier](#), au Mesnil-Amelot, en Seine-et-Marne. Son interpellation avait jeté la stupeur chez ses amis et dans les associations tullistes où il était très intégré. Bobo Matondo était bénévole au sein du Secours populaire et avait joué au Sporting club de Tulle.

Plusieurs mouvements de soutien avaient été organisés [dont une pétition](#) et un [rassemblement qui avait réuni 150 personnes devant la cathédrale de Tulle](#), le 14 juin.

Son avocat "amer et en colère"

Mais Bobo Matondo, ayant refusé d'embarquer et s'étant rebellé, avait écopé d'une peine d'un mois de prison. C'est au sortir de la prison de Fleury-Mérogis qu'il a été expulsé, samedi. "On lui a d'abord annoncé qu'il était libéré, rapporte Ayse Tari, secrétaire générale du Secours populaire de Tulle. Et à la sortie, il a été emmené dans un avion. Je trouve cela inhumain. Je n'ai pas réussi à le joindre. Chez les bénévoles du Secours populaire, il y a beaucoup de colère, d'écoeurement. J'espère que ça va aller pour Bobo."

Du côté de son avocat, Me Didier Akakpovie, c'est aussi la stupeur qui prédomine : "Je suis amer et en colère. Il était venu en France parce qu'il craignait pour sa vie, pour des raisons politiques. Et on lui dit en France qu'il n'a pas les preuves de cette persécution. Est-ce que quand quelqu'un quitte un pays dans lequel il est en danger pense à prendre des preuves ? Il n'en a pas le temps. Tout cela manque profondément d'humanité."

Après le rejet de la demande de séjour de Bobo Matondo, un pourvoi en appel est toujours en cours. "Nous savons que cela va être compliqué. Le droit des étrangers en France manque d'humanité. Ce n'est plus du droit mais de la politique", estime l'avocat tulliste.

Estelle Bardelot